



Le carnet de Sainte-Anastasia

Naissance :

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de :

-Anaïs BEERNAERT, née le 29 janvier dernier,
Nous présentons toutes nos félicitations à ses parents.

Remerciements :

Madame Marcelle AIGNAN et toute sa famille remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine à l'occasion du décès de Madame Marie BAGARRE.

Exposition « le Commerce du Froid » de Mazaugues

L'exposition « le Commerce du Froid » sera présentée au public du 29 février au 21 mars 2004.

Réalisée par le service d'Ethnologie et des Cultures du Musée de Préhistoire et de Cultures de València (Espagne), elle décrit le commerce et les usages de la neige et de la glace naturelle autour de la Méditerranée. Panneaux, outils et reconstitutions donneront une idée des questions d'hygiène et de confort dans les sociétés traditionnelles.

La Commune de Mazaugues propose sa visite guidée conjointe à celle du Musée de la Glace et de l'exposition « Génies Givrés » au tarif exceptionnel de 2.30 € par personne.



Ces derniers jours des visiteurs du passé

Petites annonces

- A VENDRE : fauteuil électrique de relaxation. Aide au lever, multipositions, avec repose pieds. Etat neuf. Prix 550.00 € (environ 3 600 F).
☎ : 04.94.72.22.36
- A VENDRE : Une paire de basket bleu marine NIKE AIR TOTAL 365 pointure 37.1/2 . Etat neuf. Prix 50 € (valeur 75 €).
☎ : 04.94.72.28.20

CONCERT INSTRUMENTAL et VOCAL

du 27 FEVRIER 2004

à 20 H 30
Salle Polyvalente



A l'occasion de l'inauguration du piano, restauré récemment, assuré par les artistes du village et leurs amis.

Au Programme : Brahms, Schubert, Bach, Bizet...

Sainte-Anastasia



**Bulletin
Municipal
FEVRIER 2004**

n°165

Le mot du Maire

Le vendredi 20 février, VAR MATIN a publié un compte rendu de l'Assemblée Générale à Brignoles de l'Association « Le Train Avenir du Centre Var ». Ne voulant absolument pas poursuivre une polémique stérile dans sa forme, je n'aborderai ici que l'objet de nos interrogations et, faut-il le dire, de nos inquiétudes (Bulletin Novembre 2003). Cet article de Var Matin nous annonce une perspective de T.E.R. pour 2005 à Sainte-Anastasia et dans la foulée, pourquoi pas ? d'un T.G.V..

Inutile de vous dire que cela ne correspond pas aux informations, dont beaucoup sont publiques, que j'ai pu recueillir. Disons que ces dernières iraient davantage dans le sens d'un T.G.V. Barcelone – Marseille – Toulon – St Raphaël en bande terrestre côtière et d'un T.E.R. de Marseille vers l'Est sur un parcours probablement proche.

Ceci dit, nous ne sommes pas dans le secret des dieux et de toutes façons, les décisions finales ne seront prises ni à la Gare de Brignoles, ni à celle de Ste-Anastasia.

Ayant depuis le début souhaité qu'un débat transparent s'instaure sur ce sujet, je crois tout à fait normal – sans en faire un exploit- de rendre publique la lettre, que m'a adressée le 9 février dernier, le Président de la Commission du Conseil Régional chargé de ce dossier.

Personnellement, je n'y trouve rien à redire et rien qui contredise mes déclarations antérieures. Ce courrier, hélas, ne dissipe pas mes inquiétudes. Que dit en effet Monsieur Piel ?

-que le Conseil Régional a émis un « avis favorable » à la réouverture de la ligne Gardanne – Carnoules (j'imagine au T.E.R. ?). Cela, nous le savions depuis 1998 ;

-qu'une étude a été réalisée par le Conseil Régional pour un coût d'un million de francs, ce que nous savions, comme nous connaissions le résultat de cette étude, évaluant à 145 millions d'euros le montant des travaux indispensables à la réouverture ;

-que l'Etat bloque les engagements financiers mais sans dire toutefois, que le terme de blocage n'est pas approprié, puisque les crédits – hormis ceux de l'étude- n'ont jamais été programmés et n'apparaissent donc pas dans le contrat de plan Etat – Région ;

-et qu'enfin, le rôle de l'Association Brignolaise soutenue par le Conseil Régional, n'était que de changer les comportements et de développer une démarche participative et citoyenne voulue par le Président Vauzelle (ce qui est très bien, mais nous l'avions compris).

Ce que ne dit pas – et pour cause- Monsieur Piel :

-il ne confirme d'aucune manière le programme affiché de l'Association Brignolaise et évite tout effet d'annonce. Ce que je comprends.

En somme, bien embarrassé, semble-t-il, par ce fâcheux bouillonnement associatif – à un tel moment- il fait preuve, avec un talent certain, d'une grande prudence et d'une retenue toute ecclésiastique.

En ce sens, j'ai apprécié le courrier de monsieur Piel qui exprime, avec un bon sens consommé et dans la nuance, la distance qu'il est bon de maintenir entre le rêve et la réalité.

J'allais pour conclure reposer la même question qu'en Novembre 2003, mais tout bien pesé, le Président de la Commission du Conseil Régional en homme responsable, y a parfaitement répondu et je l'en remercie, tant pour ce qu'il a dit, que pour ce qu'il n'a pas dit.

(La lettre du 9 février du Conseil Régional est publiée en page 3)

Jean-Pierre
MORIN

ASSISTANTE SOCIALE

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale :
☎ 04.98.05.15.00

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

*Siège Social : 6 Route de Toulon
83136 Méounes les Montrieux*

Pour le Canton de La Roquebrussanne
Madame Isabelle GARCIA
Tél. 04.94.33.97.51

La prochaine permanence aura lieu les
Vendredis 12 et 26 MARS 2004
en Mairie de 14 H. à 16 Heures.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme BENOÎT Marie-Pierre assurera sa permanence à la Mairie, le Jeudi 4 MARS 2004 de 10 H. à 12 H. : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide-ménagère).
Tél. : 04.94.92.27.08

MAIRIE

L'accueil de la Mairie est ouvert au public le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 H à 12 H et le mercredi de 13 H 30 à 17 H.

Numéros utiles :

- Accueil : 04.94.69.64.40
- Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42
- M. Cuénot 1^{er} Adjoint (Urbanisme) :
04.94.69.64.45
- Mme Laurent 2^{ème} Adjoint
(Action sociale) :
04.94.69.64.47
- Reçoit le lundi, mardi, jeudi et vendredi,
de 10 H à 12 H
- Service cantine : 04.94.69.64.10
Fax : 04.94.69.64.41

Adresse E-Mail : s.anastasio@wanadoo.fr
Site Internet :

www.sainte-anastasio-sur-issolle.fr

Vous pourrez y trouver l'ensemble de ces informations et d'autres plus larges concernant la commune.

BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à Sainte-Anastasio,
Parking des Ferrages le :
MARDI 23 MARS 2004
de 14 H 00 à 15 H 00

POLICE MUNICIPALE
NUMERO de la Police Municipale :
06.08.80.45.82

Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non-réponse au numéro précédent, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

DECHETTERIE
DU SIVOM DE L'ISOLE à FORCALQUEIRET**Horaires d'Hiver**

Du Mardi au vendredi de 9H à 12H
et 14H à 16H30
Le Samedi de 8H à 12H et de 14H à 18H

DEPANNAGE

E.D.F. : 0 810 333 083
Téléphone : 10 15 (*)
Eau et Assainissement : 0 810 757 757

(*) en cas de dérangement téléphonique de votre ligne vous pouvez vous adresser en mairie pour contacter France-Télécom.

FOURRIERE MUNICIPALE
CONVENTIONNEE
« IDENTITE CANINE » à Garéoult
☎ : 04.94.04.89.33**RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES**
Prochain ramassage des « monstres » :
♦ Le LUNDI 29 MARS 2004
(se faire inscrire en Mairie au préalable).**PHARMACIES DE GARDE**
Numéro du standard d'appel d'urgence :
Standard : **04.94.07.08.08****A.D.A.F.M.I.**
Association d'Aide à Domicile
Mission : assurer aux personnes dépendantes un soutien adapté (retraités).
Tél. : 04.94.69.44.86**CALENDRIER DES MEDECINS DE GARDE**
1 – Le tour des médecins de garde n'est plus public ;
2 – En cas d'urgence sur la voie publique téléphoner **au 18 pompiers**
3 – En cas d'urgence dans les autres cas téléphoner **au 15 SAMU**.
Dans ce dernier cas vous aurez la possibilité d'être mis en communication avec un médecin orienteur, qui éventuellement vous donnera les coordonnées d'un médecin de garde.

La vie au village

**Les poètes de Ste-Anastasio****Mains des femmes**

Mains des femmes aux doigts agiles
Tout vous paraît facile.
Les mille gestes coutumiers
Qui vous sont si familiers
Passent par vous, mains charmantes,
Rendant la maison accueillante...

Sans répit, adroitement,
En des gestes pleins d'allant
Vous nettoyez, vous cuisinez,
Vous lavez, vous repassez,
Vous cousez, vous tricotez,
Vous raccommodez, vous brodez...

En des gestes pleins d'amour
Et tout au long du jour
Vous consolez, vous soignez,
Vous calmez, vous apaisez,
Vous caressez, vous dorlottez...

Jamais vous ne vous reposez
Mains agiles aux doigts de fée.
Jeannette CARRIERE

ALEXANDRE (Alexandre le Grand)

Alexandre seras-tu, digne de ce patronyme,
Léguant depuis vingt siècles, l'empreinte de la gloire
Egalant le renom d'un nom moins anonyme,
Xénophon l'athénien, autre grand de l'histoire ?

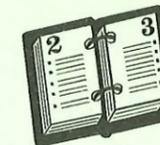
A toi donc de jouer, et de marquer ta place,
Ne laisses pas passer, la chance qui t'échoit,
De devenir quelqu'un, et de laisser ta trace,
Recueillant du passé, l'avenir qu'il conçoit,
En réservant pour toi, le meilleur de sa grâce.
Jacques-Paul TOURNON

Etre à l'aise dans sa peau, être bien dans son corps

De femme
Etre désirée, aimée, comblée,
Vouloir « l'Autre » son corps
Etre deux, ne faire qu'un
Partager, Amour, Affection, Tendresse
Etre contre, Reposer sur...

La Poitrine, le sein
Attendre impatientement, nerveusement
Sa venue,
Progressivement se mieux connaître,
Faire plaisir, s'inquiéter
Et franchir sans hésiter,
Les degrés de l'amitié.
Merveilleux amant

Donne-moi toujours
Un peu de ton temps
Marie Annick CONNAN

**Le Calendrier du mois**

- **Lundi 01 mars 2004**
20H30 Réunion des Cavaliers de l'Issole
Ancienne Mairie
- **Vendredi 05 mars 2004**
20H30 Concours Contrée
Bar des Amis
- **Samedi 06 mars 2004**
20H30 Cinéma
Salle Polyvalente
- **Dimanche 07 mars 2004**
Braderie « les Varois Vers les Autres »
Salle Polyvalente
- **Vendredi 12 mars 2004**
20H30 Concours Contrée et de Belote
Salle Polyvalente
- **Samedi 13 mars 2004**
14H Assemblée Générale des Anciens Combattants
Salle Polyvalente
18H Assemblée Générale de l'Association Bouliste
Ancienne Mairie
- **Dimanche 21 et 28 mars 2004**
Elections Régionales
Salle Polyvalente

**Cinéma**

La prochaine séance de cinéma aura lieu le :
SAMEDI 06 MARS
A 17 H 30 à la Salle Polyvalente
Au Programme : **PETER PAN**

L'Horloge en panne

L'horloge de l'église n'est pas de première jeunesse mais c'est là l'un de ses charmes. Elle a marqué le temps si longtemps qu'il lui arrive de réclamer quelques petits répit.

Dans ce cas nous appelons notre horloger traditionnel, M Olivier GRANGER, qui accepte toujours avec compétence et amabilité de venir au chevet de notre vieille pendule communale.

Cette fois encore, il s'est proposé pour ce travail d'un autre temps.

La vie associative

Club des Cigales

Le Club des Cigales organise :

Le lundi 22-mars-2004 : A partir de 09h30 à la salle Polyvalente une journée d'animation avec 'BIEN-ETRE' sur le thème soins, détente, confort :
-Matin : Démonstration conviviale avec dégustation,
-Midi : Déjeuner offert
-Après-midi récréatif avec Loto gratuit
-Effectif minimum 20 personnes.

Le samedi 08 -mai-2004 : Journée 'Fruits de Mer' à SETE

Prix de la Journée : 55 euros comprenant le transport et le déjeuner de Fruits de mer.
Temps libre sur le port

Pour participer à ces journées : Prendre contact avant le **10 mars** au 04 94 72 21 98
Ou à la permanence du local le jeudi après-midi à partir de 15h.

La Présidente

L'Association Bouliste communique

L'Assemblée Générale se tiendra le 13 mars 2004 à 18 H dans la salle de l'ancienne Mairie.

Ordre du jour :

-Etablissement du programme de la saison 2004 ;
-Organisation et dotations des concours ;
-Fixation des tarifs des licences, des cartes d'adhérents et des vêtements ;
-Mise à jour des licences (prière d'apporter le chéquier...) ;
-Questions diverses.

Venez nombreux apporter votre soutien à l'équipe en place.

Bien amicalement.

Le Président – R. SABATIER



E.S.S.A.

Etoile Sportive Sainte-Anastasiense

Calendrier des matchs à domicile

◆ Débutants :

Le 20 mars 2004 à 14 H.

- Plateau de 8 équipes
- Flassans
 - Nans (2 équipes)
 - Gonfaron (4 équipes)
 - Ste-Anastasiense

Le 3 avril 2004 à 14 H.

- Plateau de 8 équipes dont
- Le Val (2 équipes)
 - Sources /Issole (2 équipes)
 - Ste-Anastasiense

◆ Poussins :

Le 13 mars 2004 à 15 H.

- Ste-Anastasiense/Bessillon

Le 3 avril 2004 à 15 H.

- Ste-Anastasiense/Rians/Pourrières

◆ Benjamins :

Le 27 mars 2004 à 15 H.

- Ste-Anastasiense/Les Vallons 2

Le 15 Mai 2004 à 14 H. 30

- Ste-Anastasiense/St-Maximin 2

Sainte-Anastasiense Judo

Première compétition chez les plus jeunes et pas des moindres puisque ce rendez-vous sportif Gonfaronais réunissait pas moins de dix huit clubs. Nos judokas se sont encore illustrés par leurs résultats.

Bastien, Yann et Arnaud montent sur la plus haute marche du podium suivis de Mathieu, Kevin, Remi et Bastien qui prennent la deuxième place, Colas, Mathias, Axel et Nico Léon décrochent la troisième place. Hugo, Quentin et Kilien, se classent quatrièmes. Nos judokas nous ont encore offert de bons moments de Judo et nous permettent de ramener une coupe supplémentaire au club. Classés quatorzièmes sur dix huit clubs présents et le classement des clubs n'étant pas calculé au prorata du nombre de participants, nous étions en mauvaise posture face à des clubs qui présentaient une soixantaine de participants. Notre place au classement par club était quasiment jouée d'avance et pourtant ils nous ont encore surpris. Plusieurs de nos jeunes combattants cumulent maintenant quelques années de Judo et ils se font plaisir sur le tapis. Félicitations à tous.

Le bureau

Lettre de Monsieur PIEL au Maire de Sainte-Anastasiense

(suite Mot du Maire)

Monsieur le Maire,

J'ai lu dans la gazette de votre commune les remarques et critiques que vous portez sur les motivations de la réalisation de la Fête du Train à Brignoles.

Par la présente, je tiens à vous informer que le Conseil régional a pris position et a donné un avis favorable à la réouverture de la ligne Carnoules – Gardanne.

En effet, lors de la signature du IVe Contrat de Plan Etat – Région, dans son chapitre 3.1.6, consacré aux études pour l'amélioration de la desserte ferroviaire du territoire régional, une étude a été consacrée à la réouverture de la ligne Carnoules – Gardanne, d'un montant d'un million de francs. Cette étude est d'ores et déjà réalisée.

Le Service Transports du Conseil régional prolonge cette étude afin de préparer les dossiers d'avant-projets sommaires qui seront examinés lors de la prochaine mandature. Aujourd'hui, c'est l'Etat qui bloque les engagements financiers permettant la réalisation des infrastructures ferroviaires.

Par ailleurs, la Fête du Train à Brignoles, organisée par l'association « Un train pour le Centre Var », a le soutien du Conseil régional, car elle contribue à changer le comportement des habitants de notre région vis à vis des Trains Express Régionaux, ainsi qu'à la démarche participative et citoyenne que j'ai initié avec le Président Vauzelle.

Cette fête vise à impliquer toujours plus les habitants, les citoyens et les usagers à l'organisation des déplacements et la gestion de ceux-ci dans la Région.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Gérard PIEL,

Président de la Commission
politique décentralisée des transports et
énergie du Conseil Régional

Chronique municipale

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 06 février 2004

PRÉSENTS : MMES BRETON, DEVAUX, LAURENT, MAROUZE, MM ALLAVENA, ANZERAY, CUENOT, HOFFMANN, ISTRIA, JURAVER, LALANDEC, MANA, PICAUDE, RAYNAUD, SABATIER, TOSELLO.

ABSENTS EXCUSES : MME BOCQUET, M. CORBIER donne procuration à M. MORIN.

Sous la Présidence de M. Jean-Pierre MORIN, Maire.

AVENANT A LA CONVENTION DE MISSION D'INSPECTION EN MATIERE D'HYGIENE ET DE SECURITE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la modification de la convention de mission d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité qui a été décidée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Var le 24 novembre 2003.

Le Conseil Municipal
-accepte la modification,
-autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention.

ASSAINISSEMENT - AVENANT N°1

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, que la Commune de Sainte-Anastasie sur Issole a confié à la SEERC la gestion de son service public d'assainissement par contrat d'affermage réceptionné en Sous-Préfecture de Brignoles le 5 mars 1982. Conformément à la Loi n°93-122 du 29 janvier 1983, modifiée par la Loi n°95-17 du 8 février 1995, le décret d'application n°93-471 du 24 mars 1993, le choix du futur délégataire du service public précité doit faire l'objet d'une procédure qui comprend diverses étapes. Cette démarche s'étalant sur plusieurs mois, il convient, compte tenu de l'échéance prochaine du contrat d'affermage en cours, et suivant les directives de la Loi Sapin - article 40, qui :

« autorise la prolongation du contrat de délégation de service public pour une durée maximale d'une année pour des motifs d'intérêt général » de prolonger le contrat d'affermage en vigueur, de 8 mois afin d'assurer la continuité du service public de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,
- Considérant que le contrat initial ayant déjà une durée maximale de 20 ans ;
- Vu l'avis favorable de Monsieur le Trésorier Payeur Général (suivant l'article L 1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- Est d'accord de prolonger le contrat d'affermage assainissement de 8 mois ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 tel que précisé ci-dessus.

**ACQUISITION DE LA CAVE COOPERATIVE
DEMANDE DE SUBVENTION ADRESSEE AU
CONSEIL GENERAL DU VAR**

Suite à la décision de principe du Conseil Municipal du 14 février 2003, le Maire fait part de la possibilité d'acquérir le bâtiment et les espaces attenants à la cave coopérative vinicole parcelles Section D n°170, 176 et 621 au lieu dit Notre Dame. Il fait part au Conseil des conclusions du service des domaines consulté sur ce dossier et de la lettre de proposition de Monsieur le Président de la cave coopérative de Besse sur Issole.

Il ressort de ce dossier que le prix de la cave coopérative peut être fixé de façon amiable à un montant de 152 450 €. Le Maire précise enfin que cette acquisition par la Commune d'un élément essentiel de son patrimoine permettrait ultérieurement de disposer de vastes locaux pouvant accueillir à la fois des services municipaux et culturels.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter du Conseil Général une subvention la plus élevée possible pour l'aider à financer cette acquisition.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise le Maire à signer les pièces se rapportant à cette transaction. La présente délibération annule et remplace la délibération n°65/2003 en date du 03 décembre 2003.

**REGIME INDEMNITAIRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE :
INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX
SUPPLEMENTAIRES**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il convient de délibérer sur les nouvelles modalités relatives au versement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires effectués par les personnels de catégorie C des filières technique, administrative et de police municipale prévues par les décrets 2002-60 du 14 janvier 2002, 2003-1013 du 17 octobre 2003.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1- de prévoir à le versement, le cas échéant, en cas de force majeure, des indemnités horaires pour travaux supplémentaires effectués par les personnels de catégorie C des filières technique, administrative et de police municipale prévues par les décrets 2002-60 du 14 janvier 2002, 2003-1013 du 17 octobre 2003, dont les fonctions et les missions le justifient, à savoir :
 - Filière technique : responsable et agents du service technique municipal,
 - Filière administrative : agents du service administratif,
 - Filière police municipale : Brigadier Chef.
- 2- que ces indemnités seront calculées sur la base d'un taux horaire prenant pour base le montant du traitement brut annuel de l'agent et de l'indemnité de résidence divisée par 1820, majoré selon les dispositions en vigueur. Les travaux supplémentaires ne pourront excéder 25 heures au cours d'un même mois.
- 3- les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de chaque année, en dépenses au chapitre 012.

**INDEMNITE POUR TRAVAUX
SUPPLEMENTAIRES LORS DES ELECTIONS
REGIONALES DES 21 ET 28 MARS 2004.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à l'occasion des élections régionales des 21 et 28 mars 2004, il a adjoint à trois agents communaux :

- l'attaché territorial ;
 - le brigadier chef de police municipale ;
 - l'agent administratif qualifié ;
- la mission de préparer les documents spécifiques, d'assurer durant la journée la parfait déroulement de cette consultation électorale et d'agencer le dépouillement des résultats.
Il propose d'allouer aux agents concernés une indemnité pour travaux supplémentaires correspondant au nombre d'heures effectuées.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'accorder une indemnité pour travaux supplémentaires aux trois agents concernés au prorata des heures effectuées.

**A.D.S.L.
Liaison Haut Débit**

Suite à l'article paru dans le bulletin de janvier, voici quelques précisions concernant l'accès au haut débit. La Commune ayant été reconnue éligible à l'A.D.S.L. il importe maintenant que chaque particulier intervienne directement auprès d'un F.A.I.(*) afin de passer une réservation ferme et contractuelle.

1) Comment faire la réservation ?**A – Chez Wanadoo :**

soit : -en appelant le 1014 (appel gratuit)
-en vous rendant dans une agence de France Télécom la plus proche.
vous recevrez un e-mail de confirmation dans les 15 jours suivants avec une proposition commerciale.

B – Chez les autres F.A.I. :

-en prenant contact avec votre F.A.I. et suivre les modalités de réservation définies.

2) Attention !

En dehors de Wanadoo, tous les fournisseurs d'accès à Internet (F.A.I.) ne participent pas au processus mis en place par France Télécom.

(*) Fournisseur d'Accès Internet

Déclaration des revenus 2003

Afin de fournir les renseignements nécessaires aux personnes qui le désirent pour l'établissement de la déclaration des revenus 2003, M. Luc MESLARD, Contrôleur Principal des Impôts, tiendra une permanence en Mairie le :

**MERCREDI 17 MARS 2004
de 14 H. à 16 H.**

Elections Régionales - Procurations

Les procurations continueront à être recueillies par un officier de police judiciaire ou le tribunal d'instance. Le décret relatif aux procurations vient d'être publié au Journal Officiel du 13 février. Désormais, une simple attestation sur l'honneur suffit, précisant le motif en raison duquel il est impossible à l'électeur d'être présent dans sa commune d'inscription le jour du scrutin ou de participer au scrutin en dépit de sa présence : il n'est plus nécessaire de produire des justificatifs. En revanche, les procurations continueront à être recueillies par un officier de police judiciaire (gendarmerie de La Roquebrussanne) ou le tribunal d'instance. Le transfert de cette procédure aux communes n'est plus à l'ordre du jour. Le décret prévoit que le registre des procurations sera accessible à tout citoyen et qu'il sera obligatoirement présent dans le bureau de vote le jour du scrutin.

**Travaux réalisés sur le territoire
communal durant le mois écoulé**

- **Eclairage public** : Pose de lampadaires -cour de l'école maternelle
-le Brégidou (entrée côté Besse)
- **Débroussaillage**. Ce travail occupe la majorité sinon la totalité du temps de l'équipe technique. La date limite du 15 mars est bien pour tous !
- **Travaux d'entretien dans les écoles**, la journée du mercredi leur étant en partie destinée.



- **Poursuite des travaux de construction** de la 5^{ème} classe de l'école primaire.
- **Mise aux normes européennes** de l'emplacement du marché public, parking des Ferrages. Achèvement de la mise en place de la borne de raccordement à l'eau et à l'électricité.

**C.C.A.S.
Secours Catholique du Var**

Le Secours Catholique (antenne de Garéoult) vous prie de noter qu'à compter du 11 mars 2004, leurs permanences d'accueil et d'écoute à l'attention des plus démunis auront lieu le jeudi de 9H 30 à 11 H 30 avec possibilité de rendez-vous particulier l'après-midi (jusqu'à cette date, les rendez-vous, avaient lieu le mercredi).
Téléphoner au Secours Catholique : 04.94.04.85.08.

CONVENTION COURT TERME – MOYEN TERME

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour financer les investissements 2004 de la commune, il est nécessaire de solliciter une convention court terme-moyen terme, comprenant une ligne de préfinancement d'un montant de 270 000 €.

La première phase de pré-financement, à échéance du 31/12/2004, permet des débloquages successifs. Les intérêts sont facturés trimestriellement sur le montant des tirages au coût du T4M (Taux moyen mensuel du marché monétaire), assorti d'une marge.

La ligne de pré-financement sera consolidée, au plus tard à la date d'échéance, par la mise en place d'un ou plusieurs prêts à moyen terme d'une durée de 20 ans maximum, bonifiés par le Département.

Le Crédit Agricole a fait les propositions suivantes pour la ligne de pré-financement :

- Plafond : 270 000 €
- Durée : échéance au 31/12/2004
- Taux : T4M + 0.20 %
- Commission d'engagement : 0.05 %
- Facturation trimestrielle des intérêts en fonction de l'utilisation.
- Commission de non consolidation de 5 pour mille sur la différence entre le montant utilisé et le montant consolidé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de solliciter une convention court terme-moyen terme, dont une ligne de pré-financement de 270 000 Euros auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus,
- Décide d'affecter le montant de cette ligne de préfinancement au paiement des factures liées à l'objet du prêt,
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette opération et s'engage à inscrire au budget les sommes nécessaires à son remboursement.

FIXATION DES MONTANTS DES CONCESSIONS CIMETIERES

Sur le rapport de Monsieur Roger SABATIER Adjoint au Maire, le Conseil Municipal est appelé à fixer comme suit le prix des concession du cimetière communal :

1. Concession trentenaire renouvelable avec caveau :

Nombre	Surface	Prix
3 places	2 m ²	2 600 €
4 places	4 m ²	3 400 €
6 places	4 m ²	4 100 €

2. Columbarium : Casier (y compris plaque à graver) pour une durée de 30 ans : 900 €
3. Renouvellement de concession quinquennale (ancien cimetière) : 250 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le prix des concession du cimetière communal proposés.

POLICE DU CIMETIERE

Sur le rapport de l'Adjoint délégué, le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance du nouveau règlement de police du cimetière. Ce règlement vise à assurer l'hygiène et la tranquillité publique, réglementer la dimension des caveaux, surveiller les inscriptions funéraires et faire respecter la décence des lieux. Après cet avis du Conseil Municipal, le Maire, en application de ses pouvoirs de police, fixera par arrêté ce nouveau règlement.

EAU POTABLE - AVENANT N°3

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, que la Commune de Sainte-Anastasie sur Issole a confié à la SEERC la gestion de son service public d'eau potable par contrat d'affermage réceptionné en Sous-Préfecture de Brignoles le 5 mars 1982. Ce contrat, qui a été modifié par les avenants n°1 et 2 réceptionnés respectivement en Sous-Préfecture de Brignoles les 27 février 1986 et 31 mars 1993 arrive à échéance le 27 février 2004.

Conformément à la Loi n°93-122 du 29 janvier 1983, modifiée par la Loi n°95-17 du 8 février 1995, le décret d'application n°93-471 du 24 mars 1993, le choix du futur délégataire du service public précité doit faire l'objet d'une procédure qui comprend diverses étapes.

Cette démarche s'étalant sur plusieurs mois, il convient, compte tenu de l'échéance prochaine du contrat d'affermage en cours, et suivant les directives de la Loi Sapin – article 40, qui :

« autorise la prolongation du contrat de délégation de service public pour une durée maximale d'une année pour des motifs d'intérêt général »

de prolonger le contrat d'affermage en vigueur, de 8 mois afin d'assurer la continuité du service public de l'eau.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Considérant que le contrat initial ayant déjà une durée maximale de 20 ans ;
- Vu l'avis favorable de Monsieur le Trésorier Payeur Général (suivant l'article L 1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- Est d'accord de prolonger le contrat d'affermage eau actuel de 8 mois ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 tel que précisé ci-dessus.

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC LE C.N.F.P.T.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale une nouvelle convention cadre de partenariat pour permettre le financement des actions de formation du personnel qui ne sont pas couvertes par la cotisation. Cette convention n'étant pas renouvelable par tacite reconduction.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le C.N.F.P.T..

**DEMANDE DE SUBVENTION AU
CONSEIL GENERAL NOUVEAUX
DISPOSITIFS D'AIDE AUX COMMUNES**

(Grosse Opération)

PROGRAMME DE JANVIER 2004

En application du nouveau dispositif d'aides aux communes, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

-sollicite du Conseil Général une subvention la plus élevée possible pour l'opération suivante :

- Acquisition de la cave coopérative.
- | | |
|---------------------|-----------|
| Montant du projet : | 152 450 € |
| Frais notariés : | 2 500 € |
| TOTAL : | 154 950 € |

-autorise le Maire à signer la Convention avec le Conseil Général.

**ANTENNE DE TELEPHONIE MOBILE
BOUYGUES TELECOM**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il vient d'être contacté par la Société INEO Infracom d'une demande d'installation sur la commune d'un relais de téléphonie mobile (Bouygues Télécom).

A l'occasion de ce premier contact plusieurs sites ont été envisagés.

Tout d'abord, le renforcement de l'antenne Orange située aux Aires a été a priori rejeté. En effet le Maire a estimé qu'il n'y avait pas lieu d'imposer au voisinage un renforcement du relais actuel. Le deuxième site proposé par la Commune est situé sur une parcelle communale au Vallon de Gueirol (ancien réservoir d'équilibre du réseau d'eau potable).

Cette solution présentant quelques zones d'ombre semble peu exploitable par l'opérateur enfin une proposition nous a été faite, elle consisterait à installer l'antenne sur l'un des pylônes d'éclairage du terrain de foot-ball des Négadisses.

Un projet identique a été retenu à Besse-sur-Issole.

Aujourd'hui le Maire propose au Conseil d'exprimer un avis de principe sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son avis de principe favorable pour que soit approfondi le projet n°3 (stade). Donne pouvoir au Maire pour poursuivre toute démarche concernant ce projet.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU
CONSEIL GENERAL NOUVEAUX
DISPOSITIFS D'AIDE AUX COMMUNES**

(Régime Général)

PROGRAMME DE JANVIER 2004

En application du nouveau dispositif d'aides aux communes, le Conseil Municipal après en avoir délibéré sollicite du Conseil Général une subvention dans le cadre du régime général - thématique : travaux sur bâtiments et patrimoine publics- au taux de 80 % pour l'opération suivante :

- Construction d'une extension de l'école primaire (5^{ème} classe).
- | | |
|---|-------------------|
| Montant estimatif du projet | |
| -maîtrise d'œuvre : architecte et BET (structures et fluides) | 10 275.00 € |
| -construction 5 ^{ème} classe : | 109 841.30 € |
| TOTAL | 120 116.30 € H.T. |



**Des atteintes
liberticides
intolérables aux
libertés canines !**

Qui aurait imaginé que l'on puisse un jour, même un seul instant, tenir à Sainte-Anastasia un chien en laisse ? Que chacun se rassure : cette idée saugrenue ne nous est jamais venue à l'esprit.

Par contre, que quelques arrêtés municipaux puissent voir le jour ça et là, ne fait pas l'ombre d'un doute. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'un grand nombre d'entre nous, dont beaucoup de mamans, le réclame très régulièrement. D'ailleurs, ces demandes seraient-elles minoritaires qu'elles exprimeraient tout de même bien une notion de civisme et d'intérêt général qu'il ne serait pas possible d'ignorer.

Voilà pourquoi, afin de concilier ce qui ne l'est pas par nature, c'est-à-dire les libertés individuelles et l'intérêt collectif, la divagation des chiens doit être -sans brutalité mais assidûment- encadrée afin de circonscrire les abus les plus flagrants.

Ainsi dans certains espaces verts communaux ou départementaux comme dans un large périmètre autour des écoles, cette règle ne peut être à la fois affirmée haut et fort, puis décriée par les mêmes le jour suivant.

Toutefois, ces arrêtés ne sont pas des ukases et comme toujours, la police municipale saura leur trouver un raisonnable mais progressif taux d'application.



**Qualité de l'eau de boisson
du réseau public**

(Analyse du 11 février 2004)

Eau microbiologiquement conforme pour les paramètres recherchés.

**Modification d'emplacement d'un
commerçant non sédentaire**

« Boucher Chevalin »

A partir du jeudi 4 Mars le boucher chevalin ne s'installera plus Placette de l'Eglise.

La commune ayant achevé les travaux de mise aux normes de sécurité du commerce non sédentaire, un nouvel emplacement sera mis à la disposition de la boucherie au Parking des Ferrages de 8 H à 9H chaque jeudi.

Simultanément, un dispositif de limitation de stationnement sera mis en place sur l'emplacement libéré placette de l'église.